

Dix jours après ce travail, les Grecs se présentent et prétendent enclore, comme bien leur appartenant, la partie du terrain qui se trouve entre la Grotte de l'Agonie et l'église du tombeau de la sainte Vierge ; ils veulent même y bâtir une maison. Le Rme Père Custode proteste contre cet attentat ; mais sa protestation adressée à S. E. le Pacha par la voie du Consul protecteur n'obtient aucun effet et les Grecs se mettent à l'ouvrage.

Le Consul se rend alors chez le Pacha dans la matinée du 19 Juillet et tout deux se transportent sur les lieux. Le Pacha est d'avis que nous devons fermer la porte donnant sur le terrain contesté. Mais cette solution ne pouvait nous convenir, parce qu'elle eut été interprétée dans le sens d'une renonciation à notre droit de propriété. Sur la requête du Consul alors on laisse deux gardes chargés d'empêcher les Grecs d'exécuter leur projet.

Le soir de ce même jour, le Pacha, sans prévenir le Consul, retire les gardes. Nouvelle protestation près du Consul à l'effet de faire retourner les gardes de la part du gouvernement. A cette protestation, le Pacha répond qu'il doit écrire à Constantinople avant d'accéder à la demande exprimée.

De son côté, le Consul de France écrit à son Ambassadeur et en reçoit la réponse que le Grand Vizir a donné la réponse formelle que rien ne serait innové sur ce terrain avant qu'à la Sublime Porte on n'eut résolu la question au point de vue légal.

A nul homme n'eut pu venir la pensée qu'une telle promesse émanée d'un si haut personnage eut été reniée par son auteur ; contre toute attente, ce fut le contraire qui arriva : quelques jours plus tard, Réchad Pacha faisait savoir au Consul qu'il avait ordre de la part du Grand Vizir de permettre aux Grecs d'élever un mur contre celui que nous avions construit et de fermer ainsi notre porte.

Le Consul ne recevant de son Ambassadeur aucun avis dans ce sens, télégraphie pour savoir l'état exact de la question.

Précédemment, il avait expédié à l'Ambassadeur copie des pièces qui établissaient notre propriété. Calcul fait du temps, elles ne pouvaient pas encore être arrivées. L'Ambassadeur répondit cependant : " La question se traite avec ardeur entre l'Ambassade et le Gouvernement de la Sublime Porte."

Le Pacha au contraire affirme recevoir du Grand Vizir des ordres nouveaux et formels pour permettre aux Grecs d'élever leur construction.

Trois fois les Grecs tentent sous la protection de la police